

en définitive, à la propriété. Par conséquent, aucun homme d'État honnête ne peut s'engager, autrement qu'en termes généraux, comme l'a fait le premier ministre. J'estime qu'un honnête homme ne saurait être plus explicite en ce moment.

Voilà pour ce point en particulier. Je fais observer, monsieur l'Orateur, qu'à partir du moment où il devint évident que l'inondation cessait d'être une simple inondation de printemps comme on en voit souvent, je me suis tenu en communication avec mon ancien collègue, le premier ministre du Manitoba, l'honorable D. L. Campbell. Évidemment, du point de vue politique, il aurait été plus avantageux de faire beaucoup de chichis à ce sujet, de me rendre sur les lieux en avion et de me fourrer dans les jambes de ceux qui essayaient de parer au sinistre. J'aurais pu, au moment où ils s'occupaient de l'évacuation des personnes isolées par la crue des eaux, exiger un avion pour aller inspecter les dégâts et faire un brouhaha de tous les diables, mais je crois qu'à la longue les Canadiens auraient eu assez de clairvoyance pour percevoir une ruse politique comme celle-là. Je me suis donc abstenu. Néanmoins, je suis resté en communication avec le premier ministre du Manitoba. J'aimerais maintenant communiquer à la Chambre les renseignements qu'il m'a transmis au sujet de l'inondation. Malgré le grand respect que j'ai pour l'honorable député de Souris (M. Ross) et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je tiens à leur faire observer que le premier ministre du Manitoba, qui s'est lui-même occupé activement de la question, et qui a dû s'absenter pendant longtemps de son bureau pour aider personnellement les sinistrés, est peut-être aussi apte que l'un ou l'autre d'entre eux à exprimer un avis sur cette inondation.

M. Ross (Souris): J'ai dit qu'il avait été absent.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami a toujours raison.

M. Ross (Souris): Non, il n'a pas toujours raison, mais il n'a pas aussi souvent tort que le voudrait faire croire le ministre.

L'hon. M. Garson: Voilà ce que m'a dit le premier ministre du Manitoba. Selon lui, le ministère manitobain des Mines et Ressources naturelles, qui est représenté à cette commission conjointe internationale,—s'il ne l'est pas directement, il est en contact étroit avec elle,—savait, quelques semaines d'avance, ce qui n'était d'ailleurs que tout naturel, que la précipitation avait été telle dans la partie américaine de la vallée de la Rouge au cours de l'hiver que, si le prolongement du temps froid retardait la fonte des neiges, on risquait

fort d'assister à de sérieuses inondations. Les représentants du gouvernement manitobain devaient se faire un devoir de rechercher ces renseignements, et c'est là une obligation dont ils se sont soigneusement acquittés. Le premier ministre Campbell m'a dit qu'armés de ces connaissances ils ont parcouru la région inondée, prévenant cultivateurs et conseils municipaux de ce qui allait peut-être se produire. Il me dit que de ce point de vue on n'a éprouvé aucune espèce de difficulté à convaincre les intéressés du danger qui les menaçait à ce moment-là. Il ajoutait qu'en 1948 les inondations précédentes dataient déjà de si loin qu'on avait eu du mal à convaincre les cultivateurs qu'il allait effectivement y avoir inondation. Cette fois, grâce au souvenir très vivace de la crue de 1948, on n'a eu aucun mal à y parvenir. Avant de terminer, j'aimerais lire le rapport d'un des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Manitoba chargés de ce travail.

Comme l'a signalé M. Campbell, il a eu pour résultat l'élaboration préalable de préparatifs complets en vue de parer aux dangers de cette inondation. Les organismes qui ont pris des dispositions sont les suivants: tous les conseils municipaux et les comités bénévoles de secours de la région; l'unité locale de la Croix-rouge, l'organisme provincial de la Croix-rouge; les chemins de fer; l'armée, la marine et le corps d'aviation et, comme un député l'a déjà dit, la Gendarmerie royale du Canada. En outre, il y a le gouvernement provincial, dont quatre ministères étaient particulièrement intéressés, notamment celui que j'ai mentionné, le ministère des Mines et Ressources par l'intermédiaire de son Service des ressources hydrauliques, le ministère des Travaux publics, le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture.

Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre expose franchement et éloquemment les grandes vertus du dirigisme. A l'égard d'une situation comme celle-ci, je dois dire que beaucoup d'organisation préalable rapporte le maximum de dividendes, car l'inondation est un désastre dont les pertes peuvent être réduites au minimum grâce à des préparatifs qui permettent d'épargner le nombreux biens en plus des vies humaines. M. Campbell me dit que la collaboration que le gouvernement du Manitoba a reçue des organismes dont j'ai fait mention ne laisse nullement à désirer.

Il estime que, si on a pu faire face aussi efficacement aux lourds et graves problèmes posés par la situation, c'est que, non seulement les Manitobains et les divers groupements provinciaux dont j'ai parlé ont accompli un excellent travail, mais on a dû lutter contre des inondations semblables il y a deux ans.